

**ALERTE**

**34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOOSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

Paris, le 11 juillet 2022

## Communiqué de presse

### **Pouvoir d'achat : un projet de loi qui ne permettra pas d'enrayer l'accroissement de la pauvreté des ménages les plus modestes !**

*Depuis près de 20 ans, la France s'accommode d'une pauvreté touchant 9 à 10 millions de personnes. Le taux de pauvreté s'est retrouvé en 2022 au même niveau qu'en 2017, soit près de 14 % de la population. Pire, durant le dernier quinquennat, on a observé une augmentation du pouvoir d'achat des plus riches et des classes moyennes, alors que dans le même temps le niveau de vie des 5 % les plus pauvres a diminué<sup>1</sup>.*

*Le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat vient d'être présenté en Conseil des ministres et sera examiné dès la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE appellent à des mesures à la fois plus ambitieuses et plus structurelles pour éviter l'accroissement de la pauvreté d'une partie de la population déjà en (grandes) difficultés.*

Elisabeth Borne a présenté le 7 juillet dernier le projet du gouvernement afin de « réagir [face à l'inflation] » et « protéger les Français ». Les associations réunies au sein du collectif ALERTE saluent la volonté du gouvernement de traiter la question du pouvoir d'achat, notamment pour les ménages les plus modestes. Toutefois, elles regrettent le manque d'ambition des mesures proposées : revaloriser de 4 % le RSA, l'AAH et l'ASPA - même si cela représente la plus forte augmentation du RSA depuis 10 ans - ne permettra même pas de compenser la hausse des prix qui sera de près de 6,8 % en septembre prochain selon l'Insee. Cela apparaît d'autant plus compliqué que l'inflation est plus forte pour les ménages de premier décile.

Dans la même logique, les associations déplorent la hausse insuffisante des APL à hauteur de 3,5 %, ainsi que le gel de l'indice de référence des loyers à 3,5 %. La mise en place d'une aide alimentaire exceptionnelle en direction de 9 millions de ménages modestes sera bénéfique ponctuellement, mais ne permettra pas à ces derniers d'améliorer leur accès à une alimentation suffisante et de qualité dans la durée.

C'est pourquoi, les associations de solidarité réunies au sein du collectif ALERTE appellent à des mesures à la fois plus ambitieuses et plus structurelles pour améliorer durablement le pouvoir d'achat et les conditions des plus précaires. Il est plus que jamais nécessaire d'**augmenter dès à présent le RSA (ainsi que l'AAH et l'ASPA) de 10 % et de l'ouvrir aux jeunes dès 18 ans**. A terme, c'est la mise en place d'un **revenu minimum garanti décent pour toutes et tous dès 18 ans d'un montant de 50 % du revenu médian** qui est souhaité par le collectif ALERTE.

Dans la suite de l'annonce de la Première ministre lors de son discours de politique générale de déconjugalisation de l'AAH, le Collectif ALERTE demande l'adoption immédiate de cette réforme très attendue des allocataires de l'AAH en couple, dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat.

---

<sup>1</sup> « Les impacts redistributifs du budget 2022 sur les ménages, et rétrospective les 5 dernières années », Institut des Politiques Publiques, novembre 2021.

Plus largement, il conviendra d'**intensifier la lutte contre le chômage de longue durée, de rendre effectif le droit au logement, de favoriser l'accès aux soins, à une alimentation en quantité et qualité suffisante, aux loisirs et à la culture pour toutes et tous.** Retrouvez l'ensemble de nos revendications dans notre plaidoyer [« Pour un quinquennat social »](#).

Si la volonté affichée du gouvernement de soutenir le pouvoir d'achat des plus précaires est réelle, il est temps de sortir des propositions ponctuelles et peu ambitieuses pour engager un virage vers des mesures significatives et structurelles à même d'éradiquer véritablement et durablement la pauvreté.

### Contacts presse :

**Uniopss/ALERTE** : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 / 07 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

**Uniopss/ALERTE** : Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – [mjullien@uniopss.asso.fr](mailto:mjullien@uniopss.asso.fr)

## **Les associations membres DU COLLECTIF ALERTE NATIONAL**

- Action contre la Faim
- Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)
- Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)
- APF France Handicap
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- ATD Quart Monde
- Citoyens et Justice
- Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs et précaires (CCSC)
- Coorace
- Droits d'Urgence
- Emmaüs France
- Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Fédération SOLIHA
- Fédération Habitat et Humanisme
- Fédération des Acteurs de la Solidarité
- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
- Fédération Vacances et Familles
- Fondation Abbé Pierre
- Fondation Armée du Salut
- Fonds Social Juif Unifié (FSJU)
- France Terre d'Asile
- La Cimade
- Les Petits Frères des Pauvres
- Ligue des droits de l'Homme
- Médecins du Monde
- Secours Catholique
- Solidarité Nouvelles face au chômage (SNC)
- Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA)
- Union nationale des associations familiales (Unaf)
- Union nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (Unclaj)
- Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj)
- Union professionnelle du logement accompagné (Unafo)
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)